



SECTION SPORTIVE TENNIS DE TABLE




Dès la rentrée scolaire 2023 - 2024

Le collège R.Rolland en partenariat avec le Club de Tennis de Table de Déols propose

Pour tous niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème}

4 séances hebdomadaires de tennis de table avec un emploi du temps aménagé.

AFIN DE CONCILIER SPORT ET ETUDES

 Dossier à retirer auprès du secrétariat du collège R.Rolland(02.54.34.62.30)
Ou du club de tennis de table de Déols et à retourner **avant le 26 mai 2023.(auprès d'Elodie VACHET , éducatrice du club).**

Informations supplémentaires : Elodie VACHET (éducatrice sportive du CTT DEOLS) : 06.50.99.07.25

Une journée de sélection est prévue le 30 mai au club de tennis de table de 17h à 19h.





Présentation :

. Pour la deuxième année consécutive, le collège R.Rolland en partenariat avec le CTT DEOLS vous propose d'intégrer sa section sportive tennis de table. Celle-ci a pour but de permettre aux jeunes pongistes motivés de s'entraîner dans des conditions favorables et adaptées, en alliant sport et études.

. De la 6^{ème} à la 3^{ème}, les jeunes sportifs bénéficient de 4h à 10h d'entraînement hebdomadaire selon leur choix, pour se perfectionner dans la pratique et assurer une scolarité efficace grâce à un emploi du temps aménagé. En effet, les collégiens concernés termineront les cours à 15H40 les jours d'entraînement, y compris le lundi.

Horaires proposés :

Mardi : 16h /17h30 : obligatoire

Mercredi : 15h / 19h ou 17h/19h : facultatif avec le club

Jeudi : 16h/17h30 : obligatoire

Vendredi : 16h/17h30 : facultatif avec le club

Fonctionnement :

. Les élèves intègrent une structure avec des horaires aménagés permettant des séances d'entraînements pratiquement quotidiennes.

.En ce sens, 4 entraînements sont proposés et dirigés par Elodie VACHET, éducatrice sportive du CTT DEOLS.

. Les élèves doivent impérativement être inscrits à l'association sportive du collège et participer aux compétitions UNSS.

. Lors des entraînements, chacun est tenu de suivre le règlement intérieur du collège. Ainsi, toutes les séances sont obligatoires et la moindre absence doit être justifiée auprès de la vie scolaire de l'établissement.

. Enfin, chaque élève fait l'objet d'un suivi régulier avec le professeur d'EPS référent au sein du collège d'un point de vu sportif et scolaire.